



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

Date de convocation 20 juin 2025	Nombre de conseillers en exercice :	23
Date d'affichage : 20 juin 2025	Nombre de conseillers présents :	12
	Nombre de conseillers votants :	16

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-six juin, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 20 juin 2025.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mmes MITTELETTE-ROUISSI, M PRAT, Mme BARBERI, M. LACOMME, Mme MAUGÈRE, M. MIKOLAJCZAK, Mmes FILLATRE, TRIMBOUR, M. PIERROT, M. JACQUET

Ont donné pouvoir : M. Patrick VELAY à M. Alain PRAT
M. Olivier CARNOT à M. Rémi HEUDE
Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Marie-Claire CHAMBARET
M. Alain VUITRY à M. Alain PIERROT

Absents excusés : Mmes Alexandra EYERABIDE, Laetitia LAUTRU, MM. Thomas FILLATRE, Erwan MERLET, Bruno DUBOIS, Mmes Joëlle VUITRY, Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGÈRE

N° 2025 / V / 8 – 4.1 Personnel communal : Création d'emplois permanents

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2131-1 et L2131-2,
VU le Code Général de la Fonction publique notamment ses articles L522-4 et L522-23 à L522-31,
VU la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 supprimant l'obligation de déclaration de vacance d'emploi lorsque l'emploi est pourvu exclusivement par voie d'avancement de grade (article L313-4 du Code de la fonction publique),
VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 portant organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C,
VU le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
VU la délibération n° 2025 / V / 10 – 4.1 du Conseil municipal du 26 juin 2025 portant détermination des ratios d'avancement de grade,
VU le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, dressé au titre de l'année 2025 et transmis au CIG en date du 7 février 2025,

CONSIDÉRANT que l'affectation des agents concernés sur l'emploi correspondant au grade d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe nécessite la création de nouveaux emplois,
CONSIDÉRANT que la création de ces emplois se justifie par ailleurs par les besoins du service,
CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres de la commission des finances réunis le 17 juin 2025,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

AUTORISE la création des emplois permanents à temps complet suivants :

Filière	Grade	Catégorie	Nombre de poste(s)
Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	3

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny

